

83400 ILE DU LEVANT

ut.ilesdhyeres@gmail.com

Le Levant, le 20 avril 2024

Monsieur le Préfet PREFECTURE DU VAR Boulevard du 122eme régiment d'infanterie 83070 TOULON CEDEX

Cc : Monsieur Giran Président MPTM Monsieur Giran Maire d'Hyères Monsieur Bernardi Maire du Lavandou

OBJET: CONTINUITE TERRITORIALE - DESSERTE MARITIME DES ILES D'HYERES

Monsieur Le Préfet,

Notre association a été créée il y a 29 ans dans le but de réduire le handicap de l'insularité des habitants des 3 iles d'Hyères, Porquerolles, Port Cros, et Le Levant Dans le principe d'égalité entre les citoyens dont découle l'aide à la continuité territoriale nous attirons votre attention sur la situation critique de la desserte maritime des lles d'Hyères et sur la dégradation qui s'y installe.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, que vous preniez acte de la situation décrite cidessous afin d'y apporter des solutions très rapidement.

Au départ des ports d'Hyères (Port Saint Pierre et Tour Fondue) :

La Délégation de Service Public (DSP) en cours, arrivera à échéance le 31mars 2025. La Métropole Toulon Provence Méditerranée, (MTPM) en sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité compétente pour assurer la desserte maritime des îles concernées dans la mesure où celles-ci font partie de la commune d'Hyères, membre de MTPM, a décidé en conséquence d'assurer la continuité du dispositif mis en œuvre par le Département, en lançant le 14/01/2024 l'appel d'offre pour assistance à maitrise d'ouvrage pour le renouvellement de la DSP pour la desserte des îles d'or Porquerolles, Port Cros, et le Levant.

Les insulaires des 3 iles, dont la vie quotidienne dépend fortement des choix qui seront faits, demandent d'etre réellement associés aux analyses et études préparatoires du renouvellement de la DSP dont ils sont les usagers permanents pour le transport des personnes comme celui des marchandises.



Au départ du Lavandou : Les iles du Levant et de Port Cros sont plus proches du Lavandou, qui est donc jusqu'à présent leur port principal de desserte, même si la DSP en cours au départ de Hyères, concerne aussi ces destinations.

A la fin de 2023 la commune du Lavandou, hors territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM), a voulu renouveler la concession de transport maritime en proposant une DSP mais aucune adjudication n'a finalement été concrétisée et la concession précédente a été seulement prorogée de 9 mois.

Le Lavandou vient de lancer le 11 avril 2024 un nouvel appel à concurrence pour les navettes maritimes entre sa commune et les iles d'or. Toutefois, à ce jour, rien ne permet de penser qu'en septembre 2024 la situation sera débloquée et nous craignons une forte diminution des dessertes voire une suppression.

Dans ce cas également les insulaires n'ont pas été associés aux concertations ni aux analyses des besoins de transports ni aux décisions prises. Il semble que l'unique objectif ait été jusqu'à maintenant la gestion juridico-économique sans considération du principe de continuité territoriale notamment en termes de fréquence de passage.

Nous pensons pourtant qu'il y a là, peut etre enfin, l'occasion de considérer le Service Public de la desserte des iles d'or dans sa globalité et non plus à travers un prisme municipal ou même de la Métropole qui ne comprend pas le Lavandou. Cette situation limite les synergies et aboutit comme aujourd'hui à des dessertes minimalistes, inadaptées et inconfortables.

Notre action est soutenue unanimement par tous les usagers des navettes maritimes. Nous partageons les mêmes objectifs avec les Responsables des Comités d'Intérêt local des 3 iles qui co-signent ce courrier pour démontrer leur total soutien

Nous restons à votre entière disposition.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre haute considération.

La Présidente

Sabine Chautard

CIL PORQUEROLLES

CIL PORT-CROS

CIL LE LEVANT

La Présidente Rafaela Dumas Le Président Philippe Anger Le Président Thierry Astolfi